

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, quatorze novembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **6 novembre 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Josiane STARCK** a donné pouvoir à Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sylvette LACOMBE** a donné pouvoir à Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE** a donné pouvoir à Madame **Marie-Lou TALET**, Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à Madame **Maryse SICOT**, Madame **Karine VILA** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Pierre MOULY**,

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 4
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 5
- . Suffrages Exprimés : 23

90DL2024 - OBJET : CONTRAT DE VENTE - SPECTACLE DES VOEUX À LA POPULATION.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du programme des animations organisées par la ville de Fumel, un spectacle de divertissement sera proposé gratuitement aux Fumélois au Centre Culturel, le **dimanche 12 janvier 2025**, à l'occasion des vœux de la nouvelle année adressés à la population.

Il propose à ce titre d'engager la troupe du **CABARET LE BAMBINO** pour assurer le spectacle « **Bergerac Itinérance Panache** ».

Il précise que le coût total de la prestation artistique s'élève à 3.400,00 €, frais de transport et charges sociales incluses.

Il précise qu'il convient également de prendre en charge les frais de restauration du déjeuner du **dimanche 12 janvier 2025** pour 9 personnes au total.

Les droits Sacem seront à la charge de la commune de Fumel.

Il donne lecture du contrat de vente de spectacle et propose aux membres de l'assemblée sa validation.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve les termes du contrat de vente de spectacle entre la ville de Fumel et la SARL LE BAMBINO sise BERGERAC (24100) 109 rue Neuve d'Argenson, représentée par Cyril LAPARRE, le dimanche 12 janvier 2025 au Centre Culturel pour un montant total de 3.400,00 euros, frais de transport et charges sociales incluses ;**
- 2. précise que la ville de Fumel prendra à sa charge les frais de restauration du déjeuner du même jour pour 9 personnes ;**
- 3. précise que les droits Sacem seront à la charge de la commune de Fumel ;**
- 4. rappelle que les crédits correspondants seront ouverts au budget de la commune ;**

5. autorise le Maire ou son représentant à signer ledit contrat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
6. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **14 novembre 2024**

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

